PREMIERE ANNEE. — N° 2. 5 DECEMBRE 1940.

LA LÉGION

ORGANE OFFICIEL DE LA LÉGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

PARAIT le 5 et le 20 de chaque mois

Président : Philippe PÉTAIN

ABONNEMENTS : UN AN, 20 francs

ADMINISTRATION - RÉDACTION
Hôtel Thermal - VICHY
C. C. postal : Clermont-Ferrand 297-12

« Chaque légionnaire doit savoir qu'il a en moi un père et un ami. »

Maréchal Pétain

POUR beaucoup de Français — notamment pour ceux qui ignoraient l'infériorité de notre matériel et la faiblesse de nos effectifs — la défaite de juin, si soudaine, si rapidement consommée, a été le coup de poing au creux de l'estomac.

La France battue — et battue en trois semaines !

Certes, le réveil a été cruel pour tous les braves gens qui se faisaient un devoir de croire en la victoire. Le slogan officiel, affiché sur tous les murs, ne leur affirmait-il pas que « *nous étions les plus forts* » et la chanson du jour ne les invitait-elle pas à pendre leur linge aux barbelés de la ligne Siegfried ?

Hélas ! le fait est là, brutal, terrible, implacable comme un verdict de condamnation : nous sommes les vaincus. On peut tergiverser, et c'est en vain. On peut bredouiller les *si*, les *mais*, les *car*, et cela ne sert de rien.

La défaite appartient au passé. On ne rattrape point le passé.

MAIS on peut et on doit préparer l'avenir, en agissant dans le présent. Quand on a médité sur les causes de notre effondrement, on sait mieux ce qu'il convient de faire. Le maréchal nous l'a dit avec son bon sens, ce lumineux bon sens qui surprend toujours : « *Le désastre n'est en réalité que le reflet, sur le plan militaire, des faiblesses et des tares de l'ancien régime politique.* »

Si nous souffrons aujourd'hui de tant de maux, si nos petites habitudes sont bousculées, si près de deux millions des nôtres subissent les rigueurs de l'exil, c'est parce que nous n'avons pas su nous imposer naguère les disciplines sociales qui font les peuples forts et respectés. Nos peines présentes sont la conséquence directe, et logique, de nos fautes individuelles et collectives ; elles sont la rançon douloureuse de notre légèreté, de nos aveuglements et de ce laisser-aller qui caractérisait notre vie publique.

Tout se paie, ici-bas, d'argent, de larmes ou de sang.

LA France bénéficie de cet unique privilège de voir se lever, aux heures de l'extrême péril, l'homme exceptionnel, l'homme du « destin hors série », qui la conduit sur les chemins du salut.

A l'heure précise où nos maîtres effrayés des ruines amassées sous leurs pas ne songeaient qu'à s'enfuir, le sauveur s'est une fois encore révélé.

L'illustre maréchal dont la gloire immense dépasse toutes les gloires humaines, pouvait espérer en un légitime repos. N'avait-il pas déjà sauvé la Patrie aux heures sombres de 1917 ? Le devoir, seul, a dicté sa décision. Pour écrasante que soit la tâche, il l'a acceptée d'un cœur que les ans n'ont pas usé.

Il faut le dire et le redire : Pétain nous a sauvés au moment le plus tragique de notre Histoire. Grâce à lui, l'honneur et la dignité françaises ont été respectés dans les négociations de l'armistice. Grâce à lui, un ordre nouveau s'instaure qui ramènera la vraie fraternité, nous fera vraiment libres et vaudra plus de bonheur à nos foyers protégés.

MAIS le Maréchal a besoin de l'affectueuse confiance de tous les Français. Une Révolution ne s'accomplit pas à coups de décrets. Elle ne réussit que dans la mesure où le peuple entier l'accompagne, la soutient et s'y associe de tous ses efforts.

Parmi les Français, il en est que Pétain chérit de tout son cœur paternel. Ce sont les combattants ; « ses » vieux de Verdun comme les jeunes de 1939-40. Dans la préface qu'il a bien voulu écrire pour l'*Almanach de la Légion*, le maréchal leur exprime son affection par cette phrase émouvante « *Chaque Légionnaire doit savoir qu'il a en moi un père et un ami.* »

Qui donc résisterait à cette amitié si simple et si vraie qu'offre le premier des Français ? Qui refuserait de marcher à la suite de Pétain, au sein de cette *Légion des Combattants* dont il est le protecteur et le chef ?

La Légion est la première des forces françaises sur lesquelles s'appuient le maréchal et son gouvernement pour restaurer la Patrie.

Dirigeants de la Légion, ayez foi en la Légion. Soyez heureux de la tâche qui vous est confiée. Menez-la jusqu'au triomphe. Vous n'aurez jamais meilleure occasion de vous grandir et de vous honorer qu'en servant, dans les rangs de la Légion, la France et son admirable chef.

G. P.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

La Légion des Combattants, garde d'honneur de la France.

PARTIE OFFICIELLE

I. — NOMINATIONS

PRESIDENTS DEPARTEMENTAUX

Le maréchal Pétain, chef de l'Etat, président général de la Légion française des Combattants, a désigné comme présidents à la Légion pour les départements suivants :

ORNE. — *Président* : Amédée d'HARCOURT, combattant des deux guerres, actuellement en captivité.

SEINE-INFERIEURE. — *Président* : LECOUFLET, à Rouen.

VICE-PRESIDENTS

ALPES-MARITIMES. — *Vice-président* : Pierre GALLET, combattant 39-40, à Nice. Trois fois cité.

HAUTES-ALPES. — *Vice-président* : H. MASSIANI, combattant 39-40, à Gap. Cité.

CHER. — *Vice-président* : BISSOUDRE, combattant 39-40, à Saint-Amand. Légion d'honneur, cinq citations.

HAUTE-GARONNE. — *Vice-président* : Jean COLLOMB, combattant 39-40, à Toulouse. Légion d'honneur. Croix de guerre avec palmes.

GERS. — *Vice-président* : DE MONTESQUIOU, combattant 39-40. Cité.

HAUTE-SAVOIE. — *Vice-président* : François ROLLIER, combattant 39-40, à Annecy-le-Vieux. Médaillé militaire. Croix de guerre avec palmes.

II. — DIRECTIVES GÉNÉRALES

LES COMBATTANTS REFUGIES EN ZONE LIBRE

Vichy, le 25 novembre 1940

Le Comité Permanent du Directoire National aux Présidents Départementaux de la Légion

Dans tous les départements de la zone libre se trouvent de nombreux A. C. des deux guerres qui n'ont pu regagner leur domicile en zone interdite ou qui ont été expulsés de Moselle ou d'Alsace.

Il n'est sans doute pas besoin de les recommander à la solidarité vivante des Légionnaires.

Mais il convient de les intégrer aussi efficacement que possible et dès maintenant au mouvement, à la fois par esprit de camaraderie et par souci de préparer des propagandistes ardents pour l'heure où ces réfugiés pourront regagner leurs foyers.

En conséquence, il convient au minimum :

1° *De faire savoir expressément aux intéressés qu'ils sont invités à s'inscrire à la section de leur commune de refuge ;*

2° *Dans toutes les communes où leur nombre justifie une telle mesure, d'appeler un réfugié au Comité de la section ;*

3° *De centraliser à l'Union départementale les états numériques des A. C. réfugiés inscrits dans les diverses sections communales ;*

4° *Si leur nombre justifie une telle mesure, d'appeler un réfugié au Comité départemental.*

Ces dispositions et celles que l'esprit d'entr'aide et d'amitié pourrait suggérer doivent être appliquées avec une attention toute particulière à nos compatriotes expulsés. Ils sont, à l'heure présente, les plus malheureux des Français.

Il faut que l'accueil de la Légion les réchauffe et maintienne en eux le haut moral qui les anime et mérite notre admiration.

Qui doit entrer dans la Légion ?

Les Combattants qui ont foi en la résurrection de la France et dont la foi veut être agissante ;

qui savent que la vie est un continuel combat et que le Devoir n'est pas limité aux seules époques héroïques ;

qui sont persuadés que la Famille, le Métier, la Patrie doivent être défendus dans la paix pour éviter la guerre ;

et qui ont une confiance totale dans le Chef qui a fait à son Pays le don total, celui de sa personne.

Extrait de l'appel de Joseph MERLE, président de la Légion de la Hte-Loire.

AVIS IMPORTANT

CONCERNANT LA

CORRESPONDANCE

Nous prions les Présidents ou Secrétaires des Unions départementales de bien vouloir consacrer un feuillet spécial à chaque objet de leur correspondance. Cette méthode permet de remettre à chaque service, sitôt le dépouillement du courrier, la note qui lui est adressée.

En ce qui concerne notamment le Service de la Presse, il convient de transmettre séparément les questions qui se rapportent au LEGIONNAIRE, à LA LEGION et à L'ALMANACH.

En suivant ces indications, nos correspondants faciliteront la marche de nos services.

Faire connaître et faire comprendre LES ACTES DU GOUVERNEMENT c'est agir en bon Légionnaire

« La Légion », *dans cette rubrique nouvelle, fournira à ses lecteurs, tous ardents serviteurs de la France et fidèles collaborateurs du Maréchal, toute la documentation nécessaire à leur action de propagande en faveur de l'*ŒUVRE LÉGISLATIVE *du gouvernement.*

JE compte sur chaque légionnaire pour m'aider à restaurer la France.

Comme chaque parole du Maréchal, celle-ci éclaire quelque chose : la différence qui existe entre l'ancien combattant d'aujourd'hui et celui d'hier.

Rappelez-vous, anciens de 14-18. Selon la conception du régime dépassé, l'ancien combattant était un civil avec des droits spéciaux. Un « privilégié » au sens étymologique, c'est-à-dire bénéficiant d'une législation spéciale à sa catégorie, législation justifiée par les services qu'il avait rendus au pays pendant la guerre.

Or, à payer d'avance, dit le bon peuple, on est mal servi. Peu à peu, les services de guerre oubliés, on ne vit plus que les modestes avantages qui en avaient été le prix, et l'ancien combattant se sentit entouré d'une vague envie. Il dut songer à défendre ses pauvres droits.

Dans une société soumise à la loi du nombre, il lui fallut revendiquer, avec moins d'espoir chaque jour, puisque la masse des combattants, non renouvelée, s'affaiblissait sans cesse par rapport au reste de la population. Ainsi l'activité disponible de l'ancien combattant fut-elle de plus en plus absorbée par la défense de ses intérêts moraux et matériels.

⁂

De même, dans l'ancienne France, les privilèges de la noblesse parurent d'abord naturels parce que compensés par l'impôt du sang — qu'à l'origine elle supportait seule — et parce que les familles nobles, renonçant à toute activité et à tout enrichissement privé, se consacraient exclusivement au service de l'Etat.

Lorsque cette consécration tomba en désuétude, le privilège put être réputé exorbitant.

⁂

Aujourd'hui, ce qu'il y a de changé, c'est précisément que nous n'avons plus à assurer nous-mêmes cette défense de nos droits.

L'Etat français n'est plus une jungle. Il a un chef, qui n'a pas besoin d'être sollicité, ni menacé de vengeance électorale pour gouverner en vue du bien commun. Et ce chef n'est autre que le Premier des Combattants. Nos intérêts sont donc entre bonnes mains.

Nous pouvons désormais nous consacrer à une tâche plus haute : servir la France. Nous pouvons aider le Maréchal.

UN SEUL PARTI :

le parti de la France

Combattants de 1914 et de 1939, soldats français et indigènes d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, mes camarades, répondez tous à mon appel.

Dans le rassemblement que je sonne aujourd'hui, il n'y a qu'un seul parti : le parti de la France. Se trouve-t-il donc un seul combattant qui ne voudrait pas s'y inscrire ?

Avec moi, derrière nos chefs de la Légion française des combattants, tous en avant, pour la France.

Ainsi, serons-nous en mesure de mener le bon combat que dirige le glorieux Maréchal avec tant d'audace et de ténacité.

Extrait de l'appel
du général FRANÇOIS,
président de la Légion
de l'Afrique du Nord.

Comment ?

En donnant d'abord l'exemple du civisme et du dévouement. Mais aussi comme des apôtres, en comprenant l'œuvre du Chef, puis en l'expliquant à la ronde. En persuadant. En ralliant.

Le régime nouveau, obligé de pourvoir à tout en même temps, ne peut commenter chaque loi qu'il fait. Les ministres font bien sur les questions les plus importantes des déclarations que les journaux publient, mais qui se succèdent à une cadence si rapide que beaucoup de lecteurs ne « suivent » pas.

A nous, légionnaires de faire un effort d'attention pour suivre l'actualité législative. Devant chaque nouvelle manifestation de son activité, demandons-nous pourquoi le gouvernement prend telle ou telle mesure, choisit telle solution ou telle attitude.

Il nous appartiendra ensuite de montrer autour de nous en quoi les actes du Chef et de ses ministres sont conformes à la fois à la doctrine de l'Etat nouveau et à l'intérêt du pays.

POUR RENDRE AISE A TOUS LES COMBATTANTS CE VASTE EFFORT DE PROPAGANDE, « LA LEGION » A DECIDE D'OUVRIR UNE RUBRIQUE SPECIALE DANS LAQUELLE L'ŒUVRE LEGISLATIVE SERA SUIVIE ET COMMENTEE.

Nos camarades trouveront de la sorte, dans leur journal, toute la documentation nécessaire à leur action militante, et plutôt que de s'épuiser dans l'auto-défense, ils pourront ne plus servir que la France.

Le reste leur sera donné par surcroît, puisqu'annoblis par cette tâche même, ils constitueront dans l'Etat, la nouvelle Noblesse, celle du sang versé.

Charles GIE.

La Légion des Combattants, gardienne des vertus civiques et sociales.

Une belle initiative de la Légion du Puy-de-Dôme

Le Comité d'entraide aux Familles des Militaires en captivité

LE souci immédiat de toutes les Unions départementales s'est porté, naturellement, vers les prisonniers de guerre, les meilleurs moyens d'adoucir leur sort et d'aider leurs familles.

La Légion du Puy-de-Dôme a réalisé, dans ce domaine, une œuvre dont la conception et l'organisation méritent d'être citées en exemple.

Sans doute est-elle, à certains égards, l'héritière de celle créée, au cours de la guerre 39-40, par M. Peretti Della Rocca, préfet du département, en vue d'appeler la population à manifester à ses mobilisés sollicitude, souvenir et affection. Mais les événements et la nécessité de faire face à des besoins nouveaux ont inspiré son orientation présente.

C'est en effet pour y faire face que nos camarades Bernard Grasset, président de la Légion du Puy-de-Dôme, et Vimal de Fléchac, membre du Directoire national de la Légion ont fondé le « Comité d'entr'aide aux familles des militaires en captivité ».

Le département en compte 25.000, ainsi que devaient le révéler les listes dressées par communes quand, l'armistice signé, il fut avéré qu'un nombre considérable de prisonniers était la rançon première de la défaite.

Le problème à résoudre comportait trois éléments :

— aider les prisonniers, donner aux familles le maximum de facilités, tenir compte de la situation économique et surtout alimentaire de la France.

Le nombre des intéressés, la situation des leurs commandaient de faire grand et au meilleur prix, l'état des ressources alimentaires du pays exigeait de puiser uniquement dans les vivres non contingentés.

D'importants moyens financiers devenaient nécessaires. Les achats demandaient le concours de techniciens.

Le Comité s'adressait alors aux représentants de la Grande industrie et du Haut commerce. En quelques jours nos camarades Grasset et Vimal de Fléchac obtenaient de la Maison Michelin, des Etablissements Bergougnan, des Economats du Centre, de la Maison Rouzaud, du Casino de St-Etienne, de la Cie Hydro-électrique d'Auvergne et de son Directeur M. Creuzet, de M. Nuger, banquier, un prêt de 1.300.000 francs à 2 % d'intérêt.

Les fonds de roulement étaient trouvés, accordés à la Légion en raison de son esprit, de ses buts généraux et, particulièrement, de la généreuse entreprise destinée à secourir les Prisonniers de guerre du Puy-de-Dôme et leurs familles.

De son côté, le préfet, M. Peretti Della Rocca, mettait à la disposition de la Légion un vaste local pour l'installation des bureaux de la Société.

Ajoutons que l'envoi des colis aux prisonniers nécessiteux, dont le Comité préfectoral a pris la charge, en y pourvoyant grâce aux crédits accordés par les communes sur la demande du Préfet du Puy-de-Dôme, devait être assuré par les soins du « Comité d'entr'aide aux familles des militaires en captivité ».

De telle sorte que cette œuvre de solidarité affectueuse allait voir collaborer au sein de la Légion et avec elle les pouvoirs publics et les représentants du grand Patronat français.

Une société était aussitôt constituée, sous le régime de la loi de 1901, dont font naturellement partie les prêteurs auprès de nos camarades Grasset et Vimal de Fléchac, fondateurs du « Comité d'entr'aide aux familles des militaires en captivité ».

Le prix de revient des colis pouvait, dès lors, s'établir en tenant compte :

1. — de l'absence de tout bénéfice.

2. — du très modeste intérêt du capital investi.

3. — des facilités d'achat et de prix résultant de la présence au sein du Comité des meilleures compétences et de la collaboration de leurs agents techniques.

4. — des moyens matériels mis à la disposition du Comité tant pour l'agencement des bureaux que pour les locaux de manutention.

Il est de 20 francs par colis de 1 kilo et de 35 francs par colis de 2 kilos. On verra plus loin leur actuelle composition.

Le fonctionnement même de l'Œuvre confié à un Directeur général comprend :

1. — le Bureau d'inscription des commandes des familles.

2. — La fabrication des colis.

Le Bureau compte sept employés : un comptable, deux sténodactylo, une employée chargée de tenir le fichier, trois recevant les commandes.

La fabrication en compte huit : un magasinier, cinq manutentionnaires, deux manœuvres.

Tout le personnel a été pris parmi les familles des prisonniers ou les réfugiés de la zone interdite.

Le bulletin de commande comporte un talon remis à l'expéditeur pour recherches éventuelles.

Un fichier réunit les noms de tous les prisonniers auxquels un colis est adressé. A leur date les colis successivement envoyés, y sont inscrits de façon à en tenir un contrôle certain.

L'adresse du prisonnier est établie en triple exemplaires, une pour l'extérieur du colis, l'autre pour l'intérieur, la troisième servant de fiche de contrôle et revenant à l'enregistrement des commandes. Le contenu des colis varie suivant les mois ou selon les objets disponibles sur le marché.

Les dimensions mêmes des colis

Adressez votre abonnement à "La Légion"

UN AN : Vingt francs

Compte chèque postal :

Publications de la Légion française des Combattants

Hôtel Thermal - Vichy (Allier)

Clermont-Ferrand 297-12

sont susceptibles de varier suivant leur contenu, de façon à réaliser, à chaque occasion, une économie de cartonnage. Autrement dit la perfection est totale sur chaque point.

Au moment où nous avons visité, à Clermont, les bureaux et magasins du « Comité d'entr'aide », voici quelle était la composition des colis :

1. — Colis de 1 kilo à 20 francs.

— tablette de chocolat de 125 grammes.

— un pain spécial recuit.

— une boite de dattes muscades extra (400 grammes).

— 1 boite de conserve de viande ou de poisson.

2. — Colis de 2 kilos à 35 francs.

— 250 grammes de chocolat.

— un pain spécial recuit de 250 grammes.

— une boite de dattes muscades extra (400 grammes).

— une boite de cassoulet.

— une grande boite de harengs fumés de Norvège.

Ces indications et ces prix n'ont pas besoin de commentaires. Nos camarades feront eux-mêmes les comparaisons nécessaires.

Enfin et c'est là un point important, le « Comité d'entr'aide » est outillé pour envoyer 1.500 colis par jour ouvrable, il pourra aller jusqu'à 2.000, soit 2 colis par prisonnier et par mois, au total 50.000 colis mensuels.

Nous avons tenu à donner tous ces détails techniques non seulement afin de montrer l'excellence de cette organisation, mais pour permettre, éventuellement, à nos camarades dirigeants des Unions départementales, de s'en inspirer. Aucune autre, à notre connaissance, n'a atteint de pareils résultats.

Le « Comité d'entr'aide aux familles des militaires en captivité » du Puy-de-Dôme et ses créateurs Bernard Grasset et Vimal de Fléchac ont trouvé déjà la meilleure reconnaissance dans les sentiments de gratitude, dont l'expression émouvante leur est venue des prisonniers et de leurs familles.

Ils n'ont, aujourd'hui, qu'un désir, aider davantage encore les uns et les autres.

Louis DAUPHIN.

Attendre et maintenir
Est faire l'avenir

Qu'est-ce que la Légion ?

LA création de la Légion a suscité un vaste courant de curiosité et d'intérêt. De tous côtés on nous pose cette question : Qu'est-ce que la Légion ? Que veut-elle réaliser ?

Nul mieux que Xavier Vallat ne pouvait définir la Légion. Au cours de la première émission de Radio-Légion, le 18 novembre, à 12 h. 55, il nous l'a présentée comme étant « **le groupement de tous ceux qui, ayant fait la guerre, se mettent volontairement au service du Maréchal, parce que le Maréchal, c'est l'expression vivante, c'est l'expression actuelle de ce qui, dans notre patrie, est au delà des vicissitudes du moment !** »

C'est là une situation toute nouvelle dans l'histoire des révolutions nationales de l'Europe contemporaine. Le mouvement légionnaire est sans précédent en France et aucune comparaison ne saurait être faite entre lui et les partis totalitaires que nous voyons à l'étranger.

En premier lieu, le gouvernement doit connaître les aspirations profondes du peuple de France pour le guider dans la voie des réalisations pratiques et empêcher la dispersion des énergies : c'est la Légion qui remplira ce rôle d'information.

D'autre part, la Légion a été voulue par le Maréchal pour l'aider dans son œuvre de reconstruction, pour faire passer le souffle de la révolution nationale dans les moindres coins de France.

Nous pouvons dire que la Légion répond à une nécessité vitale pour l'avenir et l'existence même de la France. Elle est le lien exclusif qui unit tous les Combattants des deux guerres dans une même pensée, une même volonté au service du même idéal : refaire la France, lui redonner une armature solide et durable, restaurer l'autorité et le sens de la discipline, développer le goût des responsabilités et l'esprit de sacrifice.

La mort du Système D

LE Système D, ce parvenu, partie prenante dans toutes les combines et dont la fortune fut éclatante, a enfin fait banqueroute. Une banqueroute frauduleuse, naturellement, passible de la plus sévère condamnation et non de ces indulgents moratoires toujours tenus en réserve par les courtisans du succès.

QU'EST-CE que c'est en effet que le Système D, sinon le mercanti et le trafiquant d'aujourd'hui, l'embusqué d'hier et d'autrefois, le politicien pistonneur et ses pistonnés, l'exploitant de la bonne foi, le corrupteur sous toutes les formes, le tripoteur de toutes les bourses noires, le promoteur des ententes malhonnêtes ?

LES honnêtes gens qui n'ont pour eux que leur confiance et leur bon droit en ont assez de payer cette prime à la prétendue habileté de quelques-uns, uniquement faite de l'absence de scrupules.

AH ! nous étions loin, quand la catastrophe est venue de l'innocent Système D., de la caserne qui déjà faisait ouvrir des yeux ébahis au bleu dépourvu d'expérience et d'imagination ! Il a fait du chemin dans le civil. Trop de chemin hélas ! grâce parfois à l'inconsciente complicité d'admirateurs qui prenaient le profiteur éhonté pour un malin et lui décernaient volontiers un brevet de savoir-faire.

CHATIER ou faire châtier impitoyablement tous les coquins se réclamant plus ou moins de ce fameux système pour masquer leurs manœuvres et leurs mauvaises actions, ce sera le tuer définitivement dans tous les esprits.

LES Légionnaires, assemblés sous le signe de la droiture et de la loyauté, doivent être les premiers à faciliter cette œuvre de salubrité publique, que le Gouvernement du Maréchal a déjà entreprise en interdisant toutes les recommandations.

D. L.

AURILLAC. — Imprimerie Moderne.
Le Gérant : Georges PINEAU.

Travail exécuté par des anciens combattants payés au tarif syndical.

La Légion, poste de secours de la patrie blessée.

L'UNION DES DEUX GÉNÉRATIONS COMBATTANTES

LES JEUNES A LA LÉGION

LA Légion offre à un jeune d'exprimer les sentiments de sa génération. Faut-il qu'il tienne le langage conventionnel d'un inconnu ou qu'il s'exprime avec la sincérité totale d'un homme qui sent déjà la bienveillance de ceux qui l'écoutent ?

Je crois pouvoir choisir cette dernière méthode. Les anciens de l'autre guerre ont aimé les jeunes comme des enfants qu'ils avaient protégés. Ils nous ont aimés lorsque nous les comprenions mal et même lorsque nous les comprenions trop bien.

Cette affection ne peut se démentir aujourd'hui, où les souvenirs brûlants du front créent un lien nouveau entre eux et nous.

*
**

NOUS sommes ceux de « la drôle de guerre ». Vous êtes ceux de la Grande. Il n'y a pas de comparaison possible entre notre campagne de neuf mois et votre interminable drame de quatre ans.

Je le sais, car j'ai vu, en 1939, les terres ravagées du Mort-Homme, dont vingt-deux ans passés n'avaient pas cicatrisé les plaies.

Nous n'avons pas connu le pilonnage effroyable de Verdun. Nous n'avons pas suffoqué dans les nuages de gaz. Nous avons ignoré les assauts et les barrages roulants.

Nous en feriez-vous grief ?

Il en était parmi les combattants de la « drôle de guerre » qui auraient pu entrer la tête haute dans la même épopée. Ils se sont battus aussi bien qu'ils ont pu.

Ils peuvent mettre leur main dans la vôtre.

*
**

NOUS sommes les vaincus. Adolescents qui ont ouvert les yeux sur les splendeurs de 1918, nous sommes aujourd'hui les hommes tristes de la défaite.

Est-ce notre faute ?

Sans doute, le cran de certains a flanché devant les avions et les chars qui déferlaient par milliers. Il ne s'agit pas d'absoudre les soldats défaillants. Condamnez-les, parce que c'est la justice. Mais lancez aussi l'anathème contre ceux — professeurs de matérialisme, doctrinaires de la jouissance, négateurs de l'idéal. — qui ont brisé leur âme et réduit leur obsession à la défense de l'individu.

Mais à côté de ces ombres, notre génération a eu aussi ses gloires. Je pourrai, comme tout le monde, raconter des histoires. Je ne garde que la citation de mon régiment, le 58e R.A.D. : il a perdu 1.200 hommes au feu, en se montrant digne des plus nobles traditions de la vaillance française.

*
**

TOUS ces artilleurs étaient des réservistes, ni plus ni moins valeureux que les autres. Ils ont été entraînés par des vétérans de 1918 : mon commandant, un ancien maréchal des logis de 1914, mutilé à 75 % ; son adjoint, un capitaine tout en nerfs et tout en cœur, un ancien de 1914 lui aussi... Leur exemple nous a donné la force.

Pourquoi, cette union entre ceux des deux guerres, génératrice de dévouement, de sang-froid et de courage, ne se retrouverait-elle pas à la Légion ?

*
**

REJETEZ sans pitié ceux qui ont été lâches, car il ne s'agit pas à la Légion, de se livrer à un sentimentalisme benêt ou de rabâcher des souvenirs. S'il y a des exemples à faire, que la Légion les fasse la première.

Mais acceptez, en ouvrant les bras, les jeunes qui viennent à vous avec confiance, parce qu'ils peuvent vous regarder en face.

Ils viennent raffermir leur cœur. Ils viennent se revivifier dans la communauté combattante. Ils veulent agir. Ils veulent gagner la paix.

La tâche n'est pas sans obstacle. Vous en savez quelque chose.

Raison de plus pour nous serrer les coudes et faire équipe.

Georges RIOND.

ABONNEMENTS INDIVIDUELS AU "LÉGIONNAIRE"

Tous les adhérents à la Légion Française des Combattants *sont abonnés* collectivement et d'office *au* « Légionnaire », *le prix de l'abonnement étant inclus dans le prix de la cotisation. Les listes de ces adhérents-abonnés sont transmises chaque mois par la section communale à l'Union départementale, qui, à son tour, les transmet à l'administration du « LEGIONNAIRE ».*

Les personnes qui ne sont pas adhérentes à la *Légion*, parce qu'elles ne remplissent pas les conditions exigées par les statuts, peuvent néanmoins s'abonner au « LEGIONNAIRE ».

LE PRIX DE CES ABONNEMENTS INDIVIDUELS EST DE DIX FRANCS.

Les Unions départementales et les Sections communales peuvent donc recevoir les abonnements individuels au *Légionnaire*. Elles voudront bien nous les transmettre, accompagnés de leur montant (10 fr. par abonnement).

Tous ces abonnements doivent être versés au compte chèque-postal Clermont-Ferrand 297-12, Publications de la Légion Française des Combattants, Hôtel Thermal, Vichy.

La Légion, sanctuaire vivant de la grandeur nationale.

Une tare nationale

L'ESPRIT de CRITIQUE

par P. DELORE

DANS la rue, au travail, au café, dans le train : que de critiques ! Rien ne va. Pourquoi a-t-on fait ceci ou cela ? Le pessimisme s'étale. Chacun juge de tout et de tous. On ne voit que le mauvais côté des choses ou des gens. On prête aux uns de noirs desseins, alors que les autres sont jugés insuffisants.

Il n'y a jamais eu tant de censeurs.

Mal bien français, et jusqu'ici, incurable : l'esprit de dénigrement, de critique. Dès qu'une personne veut faire quelque chose, dès qu'elle est en vue, la critique s'élève, les soupçons naissent, quand ce n'est pas la calomnie. Qui dira jamais le mal incalculable que nous a fait un pareil travers au cours de notre histoire !

Il s'agit là d'une attitude essentiellement NEGATIVE qui ne mène à rien de bon. Si une minorité la fait sienne et la colporte dans un but déterminé, l'immense majorité l'adopte par habitude ancestrale et par légèreté. On sème ainsi des poisons dans l'esprit public et la contagion du doute, de l'inquiétude, du pessimisme, de la dépression, fait son chemin en grossissant ses effets.

On peut noter que ceux qui se livrent le plus à la critique quotidienne sont souvent ceux qui ont le moins à faire, qui ont le moins payé de leur personne, qui ont, en somme le moins le droit d'élever la voix. Et ces mêmes gens trouveraient volontiers dans leurs critiques des motifs et des excuses pour ne pas collaborer à l'œuvre commune de salut.

**

IL importe de porter ici le fer rouge. Une telle disposition d'esprit est plus détestable encore aujourd'hui qu'auparavant. Dans l'immensité du désastre qui frappe la nation, ce n'est pas avec de la critique perpétuelle, du pessimisme systématique et du dénigrement constant des personnes que nous pourrons nous remonter. Certes tout ne va pas pour le mieux et tout ne tourne pas aussi bien qu'on pourrait le désirer. Mais améliorera-t-on la situation par des lamentations perpétuelles ? Evidemment non; ainsi, on ne peut que l'aggraver.

Non, ce dont nous avons besoin, c'est d'une disposition d'esprit PLUS TONIQUE, PLUS POSITIVE, PLUS CONSTRUCTIVE et aussi PLUS BIENVEILLANTE. L'individualisme n'est plus de saison. Il faut faire équipe. Tous doivent s'atteler et TIRER DANS LE MEME SENS, c'est-à-dire aider de toutes leurs forces ceux qui tiennent les rênes.

Quand vous rencontrez une de ces personnes qui n'ont à la bouche que paroles amères, DEMANDEZ LEUR DONC CE QU'ELLES ONT FAIT VRAIMENT DEPUIS VINGT ANS POUR EVITER QUE NOUS EN ARRIVIONS LA ; DEMANDEZ LEUR AUSSI CE QU'ELLES FONT PRESENTEMENT POUR AIDER A CE QUE LES CHOSES DE CHEZ NOUS AILLENT MIEUX ; demandez leur donc aussi si la situation de la France depuis l'armistice ne serait pas beaucoup plus désastreuse si, loin de se lamenter, une équipe d'hommes ne s'était pas mise résolument à l'œuvre de reconstruction.

Le devoir de chacun aujourd'hui, c'est de collaborer, c'est d'apporter sa part à cette œuvre de rénovation nationale et d'entr'aide civique. Ce qu'il faut à la France, ce sont des hommes de bonne volonté et de volonté, ce sont des caractères. Que chacun dans son domaine et dans la certitude de jours meilleurs, mette en pratique cette règle : TRAVAILLER AVEC ACHARNEMENT

Les dirigeants de la Légion vous parlent...

L'heure des nouvelles ferveurs

par
le docteur VIMAL DE FLÉCHAC

membre du Directoire de la Légion Française des Combattants

« Il s'agit moins de courage, en ce moment, que d'enthousiasme ».

LA Légion Française des Combattants doit être le grand Rassemblement des Hommes des deux guerres, qu'animeront le seul amour de la France, et la farouche volonté d'être aux ordres de son Chef.

Réunissant quelques-uns de ceux qui vont avoir le redoutable honneur de servir, pour l'aider dans son splendide effort de reconstitution de la France, le Maréchal a exprimé sa confiance dans cette phrase impérative : « Je vais vous dire ce que j'attends de vous ! »

Et dans un exposé à la fois direct, émouvant et clair, il a tracé le plan d'action dont il nous a solennellement confié l'exécution.

Le but est simple , donner l'exemple de la discipline morale et civique dans la nation meurtrie, transmettre ses ordres, collaborer avec ceux qu'il appellera à l'administration des cités, répandre la vérité, dénoncer les propagandes mensongères, apporter, en un mot à la France, dans le don de nous-mêmes, un immense élan de foi et d'espérance.

Le Maréchal a placé sa confiance dans les soldats dont il connaît la richesse de dévouement, même et surtout lorsque l'épreuve est dure et le danger poignant.

Il sait que nous croyons en lui de toute la ferveur de nos âmes meurtries, que nos espoirs sont les siens, que nous apporterons à son travail le réconfort d'un empressement sans limites.

Qui pourrait se dérober à l'appel émouvant du Chef ?

Qui de nous n'a pas la nostalgie d'une action salutaire ?

Nous sommes aujourd'hui à l'heure de l'espérance, car nous avons retrouvé le Chef. C'est l'heure des nouveaux frémissements et des nouvelles ferveurs.

Il s'agit moins de courage, en ce moment, que d'enthousiasme. Il s'agit de penser français, uniquement français...

Les jeunes devront nous apporter une ardeur et une foi rayonnantes. Les contacts fréquents de deux générations animées de la même foi et brûlant des mêmes espoirs, établiront entre une expérience conférée par les années, et un enthousiasme qui est le privilège des plus jeunes, un équilibre qui sera le plus sûr garant du succès.

La France attend. Elle est l'enjeu de nos efforts. Donnons-lui, sans plus tarder, toute la ferveur qu'elle réclame.

Notre Chef a fait don de sa personne à la France. Il a le droit d'exiger que nous fassions comme lui.

REFAIRE LA FRANCE

REFAIRE la France : telle est la noble et immense tâche à laquelle le Maréchal appelle particulièrement la Légion.

Refaire la France, non plus dans la dispute politique, son enchevêtrement d'illusions et d'intérêts individuels mais dans l'unanimité, avec pour chef celui qui conduisit les combattants de 14-18 à la Victoire, et pour seul but la grandeur de la Patrie.

C'est cette mission que notre camarade Xavier Vallat, secrétaire général aux Anciens Combattants, leur rappelait au cours de son allocution radiodiffusée, inaugurant les émissions de la Légion.

Pareille mission est de tous les instants et de toutes les formes. Xavier Vallat l'a définie en quelques mots : « Faire son devoir et plus que son devoir, de façon à pouvoir exiger, par l'exemple, que chacun fasse le sien, à son tour. »

C'était la règle première sur les champs de bataille. Les événements ont trop bien prouvé qu'elle n'était pas moins indispensable dans la paix que dans la guerre.

L'accomplissement du devoir, de plus que le devoir, n'est pas réservé à des temps exceptionnels, il est de tous les jours. Pour avoir perdu de vue une si impérieuse obligation, les Français connaissent aujourd'hui les pires épreuves de la vie nationale et par conséquent de la leur. Pour avoir cru trop souvent que leurs intérêts personnels n'étaient point partie intégrante de ceux de leur pays, ils en reçoivent la plus cruelle des démonstrations contraires.

Aussi bien, le Maréchal en a admirablement formulé la leçon : « Donnons-nous à la France ; elle a toujours porté son peuple à la grandeur. »

Les Légionnaires l'ont bien comprise.

Avant les autres, en effet, les anciens combattants ont souffert de cette sorte d'abandon de l'idée concrète de la Patrie, qui était un abandon de soi-même. Ils en ont senti, proclamé le danger. La plupart d'entre eux se sont alarmés de cet effritement de l'autorité aux divers degrés de la hiérarchie sociale, de la disparition parallèle de la responsabilité, du recul constant des disciplines et de leur contrôle. Ecartés du pouvoir, leurs avis oubliés aussitôt qu'exprimés, ils n'ont pu faire mieux.

Mais aujourd'hui l'heure est venue pour les combattants de passer aux actes, d'apporter au Maréchal et, par lui, à la France, leur expérience, leur volonté et leur foi.

L'ALMANACH de la LÉGION FRANÇAISE des COMBATTANTS

paraîtra le 1er Janvier

SON TIRAGE SERA LIMITÉ

■

Présidents des Sections communales

Adressez vos commandes

le plus tôt possible

directement aux

Publications de la Légion française des Combattants,
Hôtel Thermal, VICHY (Allier)

L'ALMANACH, qui est vendu au public 10 francs
(prix marqué sur la couverture)

est cédé :

aux légionnaires	**7 fr 50**
aux sections communales	**6 fr. 50**
aux Unions départements	**6 fr.**

Les envois sont franco de port. Nous ne reprenons pas les invendus.

La ristourne revenant aux Unions départementales leur sera versée globalement, après l'arrêt des comptes, par l'Administration de l'Almanach.

Envoyez vos commandes, accompagnées de leur montant aux **Publications de la Légion française des Combattants,** Hôtel Thermal Vichy. Compt. chèque postal : Clermont-Ferrand **297-12**

Demandez ***LE LÉGIONNAIRE!***

La vente criée DU "LÉGIONNAIRE"

NOUS conseillons vivement aux Unions départementales et aux sections communales des villes importantes, d'organiser chaque mois, par exemple le premier **dimanche** qui suit la publication du **LÉGIONNAIRE**, la vente criée de ce journal.

La vente criée permet d'atteindre directement le grand public et de lui faire connaître la **Légion française des Combattants.**

Pour organiser une vente criée, il suffit de réunir deux ou trois équipes de vendeurs, davantage dans les grandes villes. On recrutera les vendeurs soit parmi les combattants 1939-40, soit parmi les jeunes gens appartenant à des groupements de jeunesse, etc. Il sera bon de prévoir une permanence où les vendeurs pourront se ravitailler en exemplaires. De la foi, de l'ardeur, de l'enthousiasme, — et une bonne voix fait le reste !

A titre d'exemple : le dimanche 1er décembre, à Vichy, quatre jeunes gens des « Compagnons de France » ont vendu en trois heures quatre cents exemplaires du **LÉGIONNAIRE.** Et cela, malgré un froid rigoureux qui faisait hâter le passant.

Essayez-donc, dès janvier prochain, d'organiser une vente criée du numéro 3 du **LÉGIONNAIRE** dans votre ville. Ce numéro paraîtra sur six pages.

Commandez vos exemplaires d'avance à l'administration du Légionnaire. Ils vous seront vendus trente francs le cent.

Ecrivez et envoyez le montant de vos commandes aux **Publications de la Légion française des Combattants,** Hôtel Thermal, Vichy. **Compte chèque postal :** Clermont-Ferrand 297-12.

Le maréchal Pétain envoie mille paquets aux prisonniers de guerre

LA Croix-Rouge française vient de faire parvenir à nos prisonniers mille paquets, offrande personnelle du Maréchal Pétain. Ces colis contenaient chacun : un chandail, une paire de chaussettes, une boîte de lait, un savon, un paquet de chocolat, un tube de Viandox, une boîte de bœuf, un pain de soldat, et un paquet de cigarettes.

Monsieur le Maréchal, Merci pour eux !